



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 février 2024 à 17h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir d'Esther POTIN
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
22 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
24 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
25 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
26 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
27 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 ONTEX	T CARRIER Christiane	
35 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
LE BOURGET DU LAC
PUGNY-CHATENOD
VIONS

DAL PALU Lucie
RAMEL Sandrine
CROUZEVIALLÉ Bruno
ARRAGAIN Manuel

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 38 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2024
Exécutoire le : 20 FEV. 2024
Publiée / Notifiée le : 20 FEV. 2024
Visée le : 20 FEV. 2024

FINANCES Budget Transports Vote du Budget Primitif 2023

Monsieur le Président, après avoir rappelé la procédure d'élaboration, ainsi que le vote du rapport d'orientation budgétaire lors du conseil communautaire du 13 décembre 2022, présente le Budget Primitif 2023 du Budget des transports urbains.

Le budget 2023 a été proposé à la commission des finances le 11 janvier 2023 et celle-ci a émis un avis favorable. Une présentation a également été effectuée au Bureau communautaire du 9 janvier 2024.

Il donne lecture du projet de budget 2023, et propose une présentation par chapitre.

Vu l'instruction budgétaire M43 applicable aux services publics locaux de transport de personnes,

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote d'un rapport d'orientation budgétaire dans le délai de deux mois précédent l'examen du budget,

Vu le rapport d'orientation budgétaire voté par le conseil communautaire de Grand Lac en date du 12 décembre 2023,

Vu l'article 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du budget par chapitre,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- VOTE le Budget Primitif 2023 du budget des transports,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Aix-les-Bains, le 16 février 2024

Le Président,
Renald BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 45
- Présents et représentés : 51
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Budget TRANSPORTS SCOLAIRES 2024 - Budget Primitif
Investissement - Détail par programmes

Données actualisées au 22/12/2024

DEPENSES d'INVESTISSEMENT					
PROGRAMMES	Crédits 2023	CA au 22/12/2024	% Réal.	BP 2024 TOTAL	évol. BP2024/ Crédits2023
ABRIBUS	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%
ACCESSIBILITE	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%
AMGT_A AMENAGEMENT DES ARRETS	165 800,00	29 152,89	18%	118 350,00	- 29%
PARC_B PARC VEHICULES	805 100,00	796 452,22	99%	0,00	- 100%
TRANSP TRANSPORT DIVERS	119 630,00	48 941,06	41%	175 500,00	+ 47%
ARRETS_POTEAUX D'ARRET	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%
INVESTISSEMENT - Dépenses des SERVICES	1 090 530,00	874 546,16	80%	293 850,00	- 73%
9990 OPERATIONS FINANCIERES	406 240,00	341 539,96	84%	716 504,00	+ 77%
#N/A	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%
INVESTISSEMENT - Dépenses REELLES	1 496 770,00	1 216 085,15	81%	1 012 354,00	- 32%
9995 RESULTAT REPORTE	390 145,71	390 145,71	100%	0,00	- 100%
9990 OPERATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%
9990 OPERATIONS FINANCIERES	7 520,00	0,00	0%	0,00	- 100%
9991 AMORTISSEMENT	6 620,00	5 440,50	81%	0,00	- 100%
9993 OPERATIONS FONCIERES DE CESSION	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%
9993 OPERATIONS FONCIERES DE CESSION	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%
9994 OPERATIONS DE CESSION HORS FONCIER	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%
TOTAL OPERATION D'ORDRE	14 180,00	5 440,50	46%	0,00	- 100%
TOTAL Dépenses d'INVESTISSEMENT.	1 901 015,71	1 612 670,86	85%	1 012 354,00	- 47%

RECETTES d'INVESTISSEMENT					
PROGRAMMES	Crédits 2023	CA au 22/12/2024	% Réal.	BP 2024 TOTAL	évol. BP2024/ Crédits2023
ABRIBUS	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%
ACCESSIBILITE	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%
AMGT_ARRETS AMENAGEMENT DES ARR	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%
PARC_BUS PARC VEHICULES	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%
TRANSP_DIV TRANSPORT DIVERS	0,00	7 100,00	0%	0,00	+ 0%
ARRETS_POTEAUX D'ARRET	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%
INVESTISSEMENT - Recettes des SERVICES	0,00	7 100,00	0%	0,00	+ 0%
9990 OPERATIONS FINANCIERES	540 239,22	500 000,00	93%	0,00	- 100%
#N/A	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%
INVESTISSEMENT - Recettes REELLES	540 239,22	507 100,00	94%	0,00	- 100%
9995 RESULTAT REPORTE	337 036,49	337 036,49	100%	0,00	- 100%
9990 OPERATIONS FINANCIERES	56 240,00	0,00	0%	174 754,00	+ 311%
9990 OPERATIONS FINANCIERES	7 500,00	0,00	0%	0,00	- 100%
9991 AMORTISSEMENT	950 000,00	925 715,29	96%	837 600,00	- 13%
9993 OPERATIONS FONCIERES	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%
9993 OPERATIONS FONCIERES	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%
9994 OPERATIONS DE CESSION	0,00	0,00	0%	0,00	+ 0%
TOTAL OPERATION D'ORDRE	1 023 740,00	825 715,29	81%	1 012 354,00	- 1%
TOTAL Recettes d'INVESTISSEMENT.	1 901 015,71	1 769 851,76	93%	1 012 354,00	- 47%

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	CREDITS 2023	CA au 22/12/2024	BP 2024
16 Emprunts et dettes assimilées	406 240,00	341 538,96	411 000,00
DEPENSES FINANCIERES	406 240,00	341 538,96	411 000,00
20 Immo incorporelles	8 350,00	2 000,00	8 350,00
204 Subv. d'équipement	0,00	0,00	0,00
21 Immo corporelles	1 065 680,00	856 295,98	285 500,00
23 Travaux en cours	16 500,00	16 250,21	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 090 530,00	874 546,19	293 850,00
<i>Taux de réalisation</i>		<i>80,2%</i>	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Remboursement subvention	0,00	0,00	0,00
26 Particip* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	307 504,00
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
DIVERS	0,00	0,00	307 504,00
s/total	1 496 770,00	1 216 085,15	1 012 354,00
4581.. comptes de tiers			
TOTAL OPERATIONS REELLES	1 496 770,00	1 216 085,15	1 012 354,00
040 Opérations d'ordre transfert entre section	6 600,00	6 440,00	0,00
041 Opérations d'ordre patrimoniale	7 500,00	0,00	0,00
TOTAL OPERATIONS d'ORDRE	14 100,00	6 440,00	
001 déficit	390 145,71	390 145,71	
TOTAL des DEPENSES	1 901 015,71	1 612 670,86	1 012 354,00

Contrôle analytique

ok

ok

RECETTES	CREDITS 2023	CA au 22/12/2024	BP 2024
10 Dotations, fonds divers et réserves	337 036,49	337 036,49	
<i>dont FCTVA</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>dont excédents de fonct capitalisés</i>	<i>337 036,49</i>	<i>337 036,49</i>	<i>0,00</i>
024 Produits des cessions	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	7 100,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	540 239,22	500 000,00	
20 Immo incorporelles	0,00	0,00	
204 Subv. d'équipement	0,00	0,00	
21 Immo corporelles	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	
s/total	877 275,71	844 136,49	
4582.. comptes de tiers			
TOTAL OPERATIONS REELLES	877 275,71	844 136,49	
021 Virement de la section de fonctionnt	56 240,00	0,00	174 754,00
040 Opérations d'ordre transfert entre section	960 000,00	925 715,29	837 600,00
041 Opérations d'ordre patrimoniale	7 500,00	0,00	
TOTAL OPERATIONS d'ORDRE	1 023 740,00	925 715,29	1 012 354,00
001 excédent	0,00	0,00	
TOTAL des RECETTES	1 901 015,71	1 769 851,78	1 012 354,00

Contrôle analytique

ok

ok

Equilibre ok

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CREDITS 2023	CA au 22/12/2024	BP 2024
011 Charges à Caractère général	7 594 740,00	7 459 747,20	7 493 413,00
012 Charges de Personnel	121 087,00	110 542,39	163 872,00

65 Autres charges	20,00	11,49	0,00
66 Charges financières	52 000,00	36 338,50	44 000,00
67 Charges except.	100,00	0,10	100,00
68 Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
014 Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
022 Dép imprévues	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES REELLES	7 767 947,00	7 606 639,68	7 701 385,00
023 Virt à la section d'investissement	56 240,00	0,00	174 754,00
042 Opérations d'ordre de transfert	960 000,00	925 715,29	837 600,00
043	0,00	0,00	0,00

TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1 016 240,00	925 715,29	1 012 354,00
--------------------------	--------------	------------	--------------

TOTAL DEPENSES	8 784 187,00	8 532 354,97	8 713 739,00
----------------	--------------	--------------	--------------

Contrôle analytique

ok

ok

ok

RECETTES	CREDITS 2023	CA au 22/12/2024	BP 2024
70 Produits des services	91 060,00	0,00	0,00
73 Impôts et taxes	4 600 750,00	4 486 492,69	4 900 000,00
74 Dotations, subventions et participations	1 530 000,00	1 324 925,00	1 534 100,00
75 Autres produits de gestion	414 252,00	414 303,15	429 639,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	2 141 525,00	1 500,00	1 850 000,00
78 Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00
013 Attén. de Produit	0,00	0,00	0,00

TOTAL RECETTES REELLES	8 777 587,00	6 227 220,84	8 713 739,00
------------------------	--------------	--------------	--------------

042 Opérations d'ordre de transfert	6 600,00	6 440,00	0,00
043	0,00	0,00	0,00

TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	6 600,00	6 440,00	0,00
--------------------------	----------	----------	------

002 excédent reporté	0,00	0,00	0,00
----------------------	------	------	------

TOTAL RECETTES	8 784 187,00	6 233 660,84	8 713 739,00
----------------	--------------	--------------	--------------

ok

ok

ok

	CREDITS 2023	CA au 22/12/2024	BP 2024
Epargne brute	1 009 640,00	-1 379 418,84	1 012 354,00
Epargne nette	603 400,00	-1 720 957,80	601 354,00

Budget primitif 2024

Note du Vice-Président

Préambule : cette note commente le diaporama présenté en séance. Dans cette version les reports 2023 ne sont pas intégrés. De même, les affectations des résultats 2023 n'y sont pas car elles seront prononcées après le vote des comptes administratifs.

Synthèse

Le budget primitif 2024 s'inscrit dans la prospective 2021/2026 avec des enjeux que sont :

Le respect de la projection du PPI¹ maintenue à 90 millions dans l'objectif d'utiliser au plus près, la capacité à investir, et de contrôler la capacité à emprunter compte tenu des conditions actuelles observées sur les marchés bancaires.

La maîtrise de l'épargne brute avec des évolutions différenciées entre les recettes qui ont profité, pendant deux années, de l'évolution de la TVA nationale liée à la reprise économique, et la progression des dépenses de fonctionnement sur les coûts de l'énergie et salariaux.

En investissement, les réalisations de l'année 2024 traiteront de la réhabilitation complète du gymnase de Garibaldi, de transition énergétique avec le déploiement de panneaux photovoltaïques, du programme d'aide pour l'amélioration de l'habitat, de la poursuite du programme d'installation de colonnes semi-enterrées et de l'aménagement de la Croix Verte pour un total proposé de 24,9 millions d'euros de mesures nouvelles. Le remboursement de la dette représente 2,0 millions d'euros.

Les recettes de fonctionnement 2024 seront suivies avec précision tant par l'analyse de l'évolutivité de la quote-part de l'enveloppe de TVA nationale en situation de crise (52% des recettes de fiscalité), que par la capacité à aller chercher des financements extérieurs. Les bases fiscales devraient quant à elles évoluer de 3,5% compte tenu de l'inflation mesurée au 30 novembre 2023.

¹ Programme Pluriannuel d'Investissements : PPI

Face à des recettes qui évolueront globalement peu en 2024, après deux années portées par la progression de l'enveloppe de TVA nationale, les dépenses de fonctionnement devront être maîtrisées et les priorités budgétaires devront être identifiées. Le budget 2024 intègre en fonctionnement les évolutions liées à l'augmentation des coûts de l'énergie et à la prise en compte dans la masse salariale du nouveau régime indemnitaire issu de la conférence sociale et salariale.

L'épargne brute (qui est une épargne brute prévisionnelle, donc généralement sous-estimée) est à surveiller avec une valeur de 3,7 millions d'euros. Il faut se rappeler que l'encaissement de la taxe GEMAPI en fonctionnement implique que l'épargne brute finance 1,6 millions de dépenses d'investissement GEMAPI.

L'équilibre de ce budget primitif présenté avant affectation des résultats 2023 et avant reports affiche un recours à l'emprunt de 17,6 millions pour financer la réalisation de la totalité des 24,9 millions de dépenses d'équipement proposés.

Introduction

La structuration des budgets et des activités

Les activités et les compétences exercées par Grand Lac en 2024 sont traduites dans 5 budgets :

- un budget principal
- et 4 budgets annexes :
 - Assainissement,
 - Eau potable,
 - Ports,
 - Transports.

La lecture analytique

Outre la lecture budgétaire par chapitres (vote par chapitres), la lecture du budget est organisée par thématiques, celles-ci regroupant les différentes compétences de Grand Lac.

Ainsi, toutes les dépenses et recettes d'activité sont affectées à un SERVICE en FONCTIONNEMENT et un PROGRAMME/OPERATION en INVESTISSEMENT et ce quel que soit le budget.

L'élaboration du budget primitif 2024 de Grand Lac fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui a été présenté au conseil communautaire le 12 décembre 2023.

Le projet de budget est soumis à l'avis de la commission des finances avant le vote par le conseil communautaire.

Le contexte de la prospective 2021-2026

Le budget 2024 a été construit dans le cadre de la prospective actualisée au printemps 2023. Cette prospective a été consolidée avec les augmentations de charges prévues en fonctionnement et le maintien du PPI, tel qu'il a été réaménagé en 2023.

La prospective est un outil bâti à partir d'hypothèses de recettes et de dépenses et permet de déterminer la capacité à investir de Grand Lac, c'est-à-dire le volume des investissements qui seront produits sur la période, ainsi que le montant à emprunter. Des indicateurs d'analyse et de suivi sont calculés tels que l'épargne brute (moyenne 5,5 millions) et la capacité de désendettement (max 8 ans).

Le Programme Pluriannuel d'Investissements a été actualisé et voté par le conseil communautaire en octobre 2023 pour un montant de 90 millions.

Budgets Primitifs 2024

Le budget PRINCIPAL

I – Les équilibres du budget PRINCIPAL 2024

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 61 251 487 euros, soit une augmentation de 2,207 millions (+3,7%) par rapport au BP 2023 (59 044 383 euros).

Les recettes réelles de fonctionnement sont proposées à 60 968 087 euros (-0,5% par rapport aux crédits votés 2023), dont seulement 19,291 millions, soit un tiers sont issues des services (31%) et deux tiers sont des recettes financières (69%). Les recettes des services sont constituées par les recettes de tarifs, les loyers et les subventions, mais aussi la TEOM² et la taxe GEMAPI³, par opposition aux recettes financières qui correspondent à la fiscalité et aux dotations.

² TEOM = Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

³ GEMAPI = Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Sur un total de 57 258 482 euros (+1% par rapport aux crédits votés) de dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses de services représentent 77% avec 44 156 782 euros (+5%) et les dépenses financières, 23%, soit 13 101 700 euros (-10%).

L'épargne brute, qui mesure l'écart entre les recettes et les dépenses réelles, représente **3 709 604 euros**. Pour mémoire, l'épargne brute est une représentation de l'autofinancement de la collectivité. Elle peut varier entre le budget primitif et le compte administratif, car elle subit les écarts de réalisation en dépenses et en recettes. Au BP 2024, elle représente 6% des recettes réelles, mais 3,4% si l'on retraits la taxe GEMAPI. Par comparaison, l'épargne brute du BP 2023 avait été proposée à 4 487 069 euros. Sur le plan de la sécurité budgétaire, l'épargne brute doit être au moins égale au capital remboursé sur l'exercice (2 017 000 euros).

II – Le fonctionnement par grandes masses

1°/ Les recettes des services

Les **recettes des services** représentent 31% des recettes réelles avec **19 291 567 euros**. Dans ce montant sont compris les recettes ci-dessous :

- TEOM.....11 065 000
- RSEOM⁴..... 510 000
- Taxe de séjour 1 200 000
- Taxe GEMAPI 2 200 000

Les recettes des tarifs (chapitre 70) représentent ainsi 4 298 200 euros (+2,9%), avec 2 163 000 euros de remboursement de charges indirectes par les services opérationnels, avec 1 055 600 euros pour Aqualac (dont Aquapark 13%), 160 000 euros pour les plages et 406 500 euros (-31%) de reventes de matières collectées en déchetteries.

Les loyers (bâtiments Lepic et Jotul) constituent 588 400 euros. La filière déchets affiche 916 500 euros d'aides relatives aux tris des déchets (Citeo, OCAD3E, Ecomobilier...).

Les subventions de fonctionnement sont évaluées à 371 167 euros avec 120 000 euros au titre de la participation au fonctionnement des gymnases.

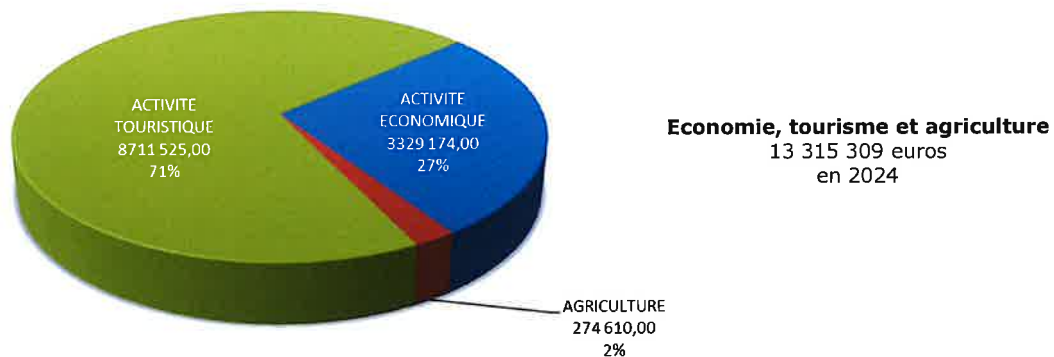
Les cessions d'actifs sont budgétées au chapitre 024 en investissement pour ne pas interférer avec l'épargne brute.

⁴ RSEOM = Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères

2°/ Les dépenses des services

a - L'attractivité économique et touristique

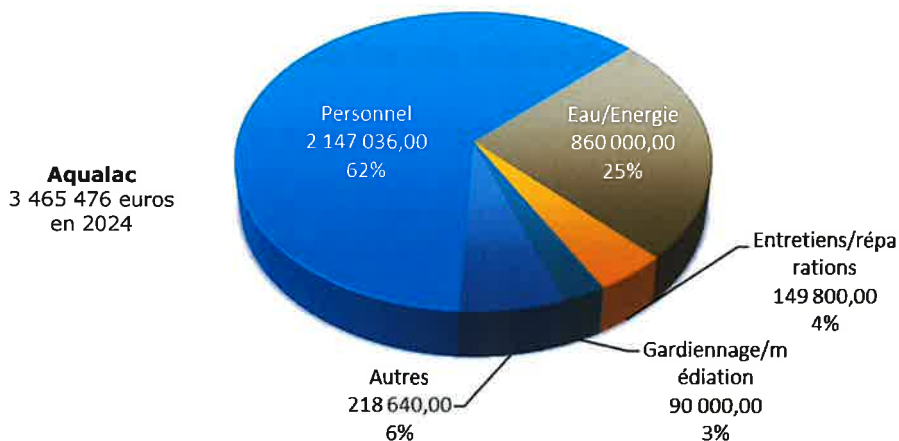
La thématique « attractivité économique et touristique » totalise **12 295 309 euros** et 28% des dépenses des services :



- les **actions économiques** pour **3 329 174 euros** (7,5% des dépenses des services) avec la participation au financement de CGLE pour 1 653 750 euros (stable), les anciennes péréquations d'Hexapole et du Sypartec qui ont été cristallisées en 2017 pour 1 002 774 euros, l'entretien et la gestion des zones économiques, ainsi que l'action Citélabs.
- Le **soutien à l'activité agricole** pour un montant de **274 610 euros**, avec notamment l'entretien patrimonial agricole, l'adaptation des pratiques au changement climatique, les subventions (service de remplacement, ...).
- Pour un total de **8 691 525 euros** (19,7% des dépenses des services), les **activités touristiques** comprennent notamment le fonctionnement d'Aqualac qui représente 3 465 476 euros (y compris Aquapark).

La progression de ce montant (+ 34%) correspond à la prise en compte de l'évolution du régime indemnitaire et de l'augmentation des tarifs de l'électricité (x2 en 2024, soit 440 000 euros). Les postes relatifs aux énergies sont calqués sur une ouverture complète d'Aqualac à compter du 29 janvier 2024.

Aqualac propose une ventilation de ses dépenses illustrées par le graphe ci-dessous, pour une recette de 1 055 600 euros (y compris Aquapark) :



Les activités touristiques comprennent également l'entretien du plateau du Revard, celui des plages, l'entretien des rives, les actions touristiques.

La participation au Syndicat Mixte des Stations des Bauges a été maintenue à 491 000 euros (compte tenu de la participation à l'office de tourisme de la Féclaz), comme en 2023. Pour mémoire, 76 678,50 euros sont provisionnés pour le compte de Grand Lac pour des dépenses à venir (notamment remboursement du trop versé relatif à la compensation Covid).

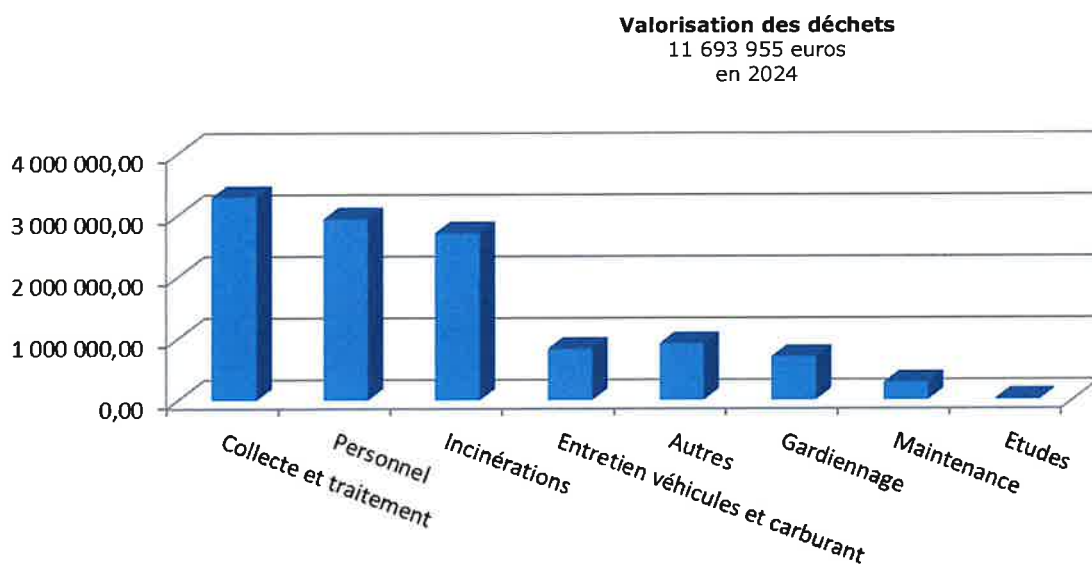
La participation au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal (OTI) représente 2 717 000 euros, taxe de séjour comprise. La prise en charge totale de l'action de l'OTI représente 2 808 500 euros pour Grand Lac (frais bancaires et de plateforme compris), dont 1 200 000 euros de reversement de la taxe de séjour. Pour rappel, le surplus de taxe de séjour perçu au-delà de 1 million se traduit par une diminution de la subvention d'équilibre de la moitié de ce surplus.

b - L'environnement et cadre de vie

La thématique « Environnement et cadre de vie » totalise **16 963 026 euros** et 38% des dépenses des services.

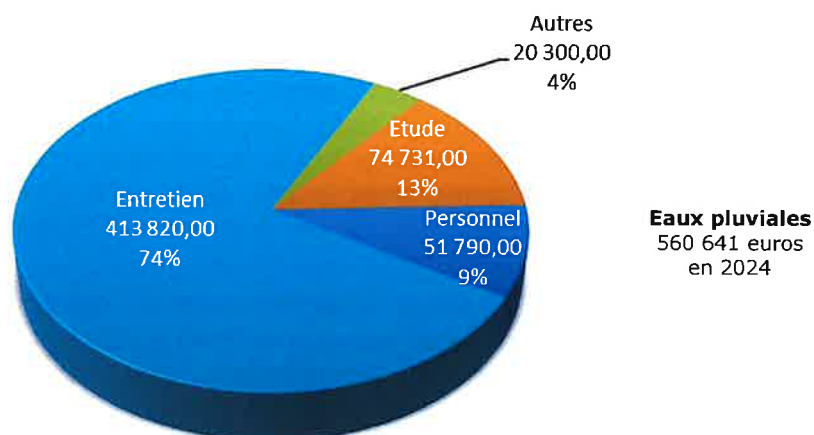
La **filière déchets** représente les activités de déchetteries, de prévention et de sensibilisation, de la régie de collecte et des transferts, ainsi que les collectes spécifiques de traitement pour **11 693 955 euros** (+6%). L'évolution des charges fait intervenir la mutualisation des transports, ainsi que l'augmentation des tarifs de Savoie Déchets. Cette charge tient compte des coûts de traitement de Savoie Déchets avec un coût unitaire de la tonne incinérée à 145 euros TTC (+5,4%) et un coût unitaire de la tonne triée à 242 euros TTC (+10%). Une tarification apparaît également pour les refus de tris à 66 euros TTC/tonne.

Le financement est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la redevance spéciale. Il faut noter que plus de 3/4 des dépenses de ce secteur (76%) sont constitués par les coûts d'incinération, les charges de collectes et de traitement, ainsi que les dépenses de personnel.



L'activité relevant de la compétence **GEMAPI** est proposée à **545 508 euros** (+3%). Pour rappel, la compétence GEMAPI est déléguée depuis le 1^{er} janvier 2019 au CISALB.

Les dépenses des **eaux pluviales**, quant à elles, sont constituées de dépenses d'entretien des réseaux (74%), de la poursuite de l'étude de zonage (13%) et de dépenses de personnel.



Les **autres dépenses liées à l'environnement et au cadre de vie** sont évaluées à **3 957 922 euros**, dont 3 306 000 euros concernent le financement du SDIS. Les dépenses prévues sur la transition énergétique représentent 651 922 euros.

Au total, dans la prévision budgétaire 2024, la transition énergétique représente 2,1% des dépenses des services :

Transition énergétique 2024 (fonctionnement)	
Projetée par le service 162	368 240
Déléguée tous services	587 282
Total dépenses 2024	955 522
Total recettes 2024	0

c - L'aménagement du territoire

La thématique « Aménagement du territoire » totalise **4 174 324 euros** et 9% des dépenses des services.

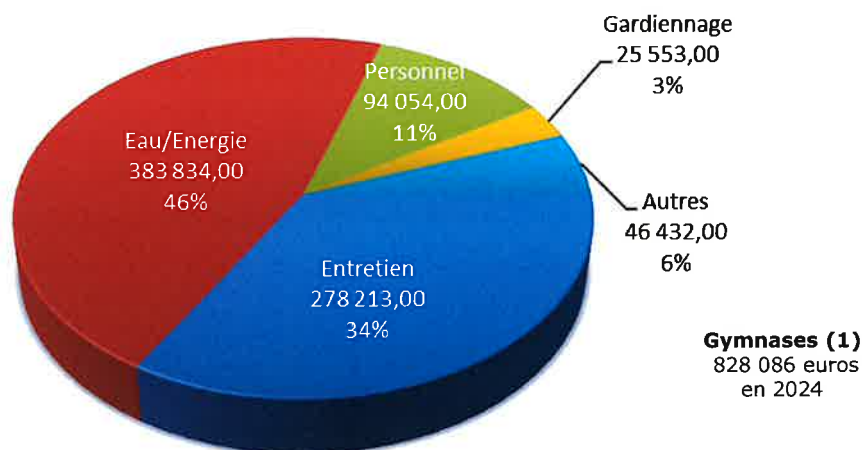
Le volet **urbanisme/habitat/foncier** est évalué à **2 143 626 euros** (+ 41%). L'urbanisme comprend les dépenses des services de l'urbanisme (230) et du service des autorisations d'urbanisme (2304), les révisions du PLUI⁵, le RLPI et la participation au fonctionnement de Métropole Savoie.

⁵ PLUI = Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

En termes d'**habitat**, le **PLH 2019-2025** est en cours de réalisation. La mise en place du prochain PLH va nécessiter 18 mois et à cette fin, l'objectif est de retenir un cabinet d'études pour septembre 2024. A noter que les aides sont versées en investissement.

Outre la poursuite du Plan de Déplacement Mobilités (PDM), les **actions de mobilités** avec **1 202 612 euros** comprennent la convention Ecomobilités (animation, tableaux de bord de suivis,...) , le fonctionnement de la vélostation, la maintenance de la station hydrogène, les gratifications pour le covoiturage, l'entretien des pistes cyclables...

Les **équipements sportifs** totalisent **828 086 euros**. Les dépenses comprennent les charges de fonctionnement des gymnases avec la prise en compte de l'augmentation des dépenses d'électricité portant le poste des dépenses d'énergie à 46% des dépenses d'exploitation des gymnases.



(1) gymnases extérieurs répartis au prorata des charges des gymnases gérés en régie

d – Les services administratifs

Les **services administratifs** représentent **10 724 123 euros** et comprennent les gens du voyage, la politique de la ville, la subvention au CIAS, les relais Grand Lac ainsi que le fonctionnement des bureaux, l'informatique et la communication.

Les mesures accordées dans le cadre de la **politique de la ville** sont dans la continuité des années précédentes sur les thématiques de l'éducation, le lien social, l'insertion, les activités culturelles, le sport, ... soit un total d'aides de 265 034 euros et un coût total du service de 571 851 euros.

La **rénovation urbaine** avec un coût de 53 750 euros est consacrée au programme de rénovation du quartier Marlioz à Aix-les-Bains.

La **subvention du CIAS**, est calculée comme suit :

- En considérant que la subvention finance à due proportion la masse salariale, soit 70%, un taux moyen de GVT de +1,5% est appliqué sur 70% de la subvention,
- En considérant que la subvention finance à due proportion les charges d'exploitation, soit 30%, un taux moyen d'évolution de +1,0% est appliqué,
- Les dépenses initiées par Grand Lac sont ajoutées par ailleurs ponctuellement à la subvention par principe de transparence.

La subvention actualisée en 2024 devient :

- 1 834 329 euros au titre de la subvention de base,
- 365 000 de financement concernant les mesures du régime indemnitaire 2024
- 439 000 de contrepartie relative à l'application des charges indirectes sur le CIAS (principe de neutralisation dans la gestion du CIAS),
- 40 000 au titre du financement du PPI 2023 (ascenseur ODB + étude sur le devenir des Grillons)
- 400 000 de compensation éventuelle de résultat 2023 (incluse dans la prospective budgétaire),
- la compensation de résultat antérieur à 2017 a été versée pour la dernière année en 2023.

On obtient ainsi une inscription arrondie à 3 079 000 euros au BP 2024 de Grand Lac, soit + 435 000 par rapport au BP 2023. Cette subvention sera versée de la manière suivante :

- 2 005 000 par douzièmes
- 634 000 compensant les charges indirectes en une fois
- 40 000 en fonction des besoins d'investissement
- un montant à définir dans la limite de 400 000 après le vote du CA 2023.

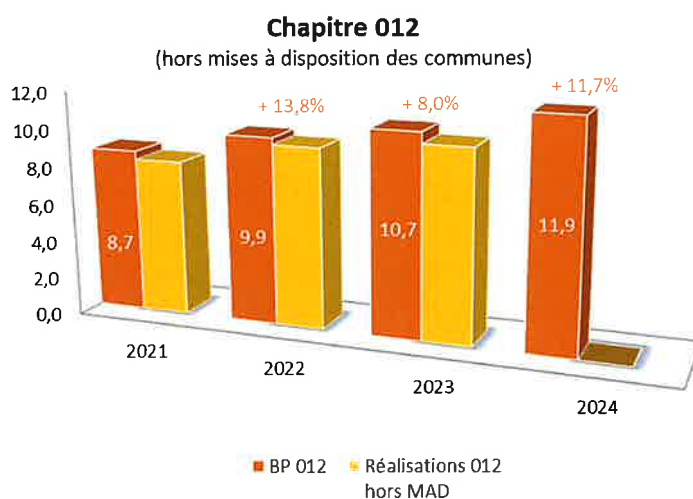
Les dépenses des **relais Grand Lac** progressent à 281 596 euros et la **relation aux usagers** est stable à 95 406 euros.

e – Les dépenses de personnel

Les **dépenses de personnel** (non apparentes dans les tableaux annexés) représentent **11 824 079 euros**, soit 27% des dépenses des services et 21% des dépenses réelles de fonctionnement. Le volume global de la masse salariale est en progression de 11,7% par rapport aux crédits 2023 (+ 1 248 532 euros).

La masse salariale tient compte des projections relatives à l'augmentation du régime indemnitaire en 2024. Les incidences en année pleine des arrivées 2023 sont également prises en compte.

La masse salariale du BP 2024 intègre également pour 764 000 euros l'augmentation du coût unitaire avec les effets en année pleine de la progression du point indiciaire au 1^{er} juillet 2023 et de l'augmentation du montant des tickets restaurant, les refacturations de services transversaux (équipe travaux) et l'effet glissement/vieillesse/technicité (GVT).



(Chiffres en millions d'euros)

3°/ Les opérations financières

Les dépenses financières totalisent 12 988 000 euros tandis que les recettes financières (fiscalité et dotations pour l'essentiel) représentent 41 562 820 euros.

a - Les dépenses financières

La charge de la dette représente 220 000 euros, compte tenu de la dette en cours. La redevance concernant les recettes des paris hippiques est de 20 000 euros. Ce montant se retrouve également en recettes financières car il est intégralement reversé à la commune d'Aix-les-Bains qui conserve l'entretien de l'hippodrome.

Le calcul de l'attribution de compensation retraduit les différents rapports des CLECT⁶, pour un total de 9 300 000 euros.

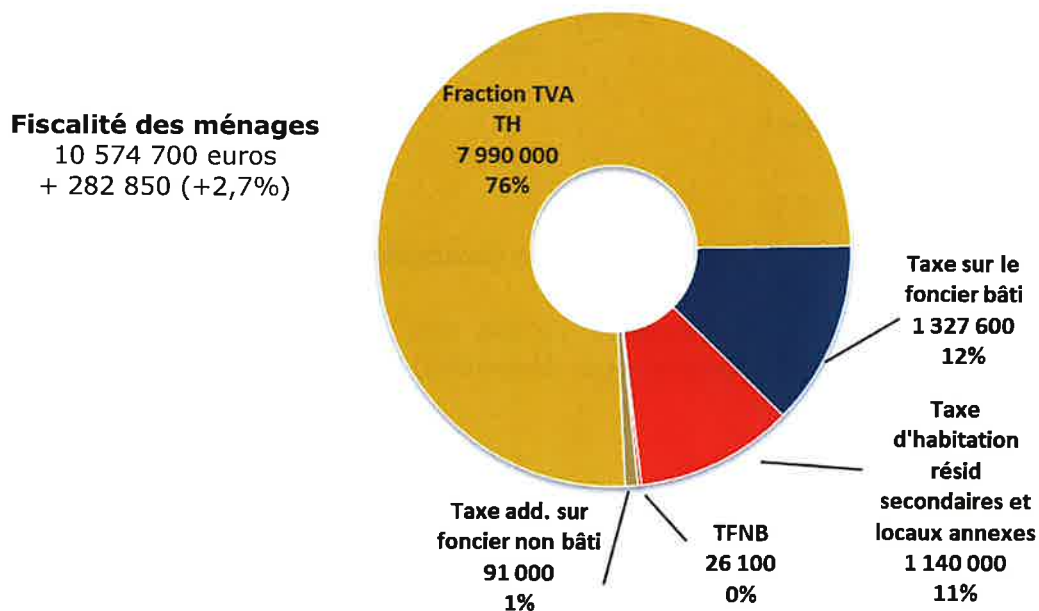
Compte tenu du maintien de l'enveloppe nationale du FPIC à 1 milliard d'euros, mais par le jeu des répartitions, il semble prudent de majorer le montant dû par Grand Lac à 900 000 euros pour 2024, soit une évolution prévisionnelle de 2% du montant payé en 2023. En 2023, la participation au FPIC du territoire semble se stabiliser avec +0,3% quand la part de Grand Lac absorbe cette évolution (+0,8%).

Les subventions aux budgets annexes totalisent 2 385 000 euros avec la subvention d'équilibre du budget des transports ramenée à 2 millions au vu de l'évolution favorable du versement mobilités. La participation au financement des réseaux unitaires sur le budget assainissement est stable.

b - Les recettes financières

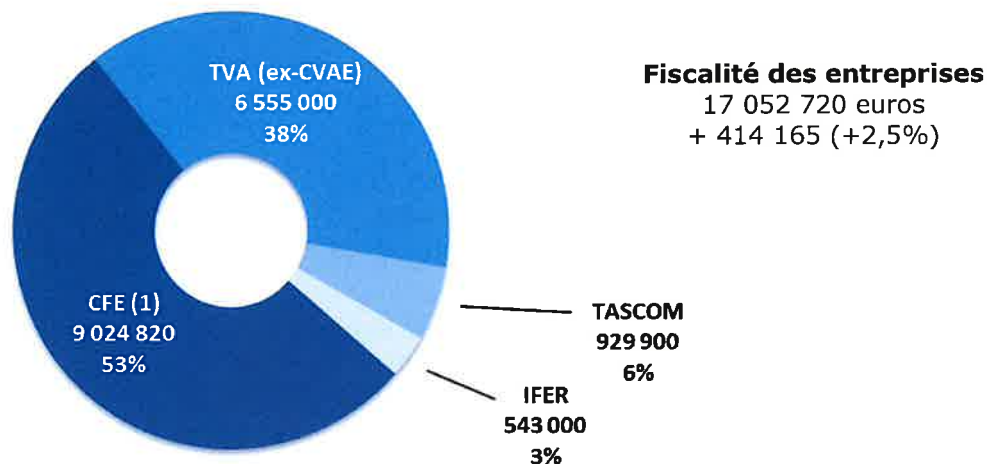
Les recettes financières hors taxes affectées se chiffrent à 41 562 820 euros.

Les recettes de la fiscalité 2024 sont estimées à 29 834 556 euros (fiscalité des entreprises + fiscalité des ménages + TVA nationale + GEMAPI).



⁶ CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

En 2024, la fiscalité des ménages passe à 10 574 700 euros en intégrant la fraction de TVA remplaçant la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).



(1) CFE : Contribution Foncière Economique

(2) : CVAE Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises

Le coefficient multiplicateur de la TASCOM est relevé de 1 à 1,05 en 2024.

Les autres taux fiscaux sont constants et les produits ont été calculés selon les progressions proposées au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024, avec une actualisation des bases de 4% dans le cadre de l'évolution de la loi de finances 2024.

La projection de la DGF conduit à une diminution de 94 995 euros compte tenu de l'écrêtement de la dotation de compensation salaires pour un transfert vers la dotation de groupement. La dotation de groupement est ainsi projetée à 2 496 000 euros et la dotation de compensation à 4 651 800 euros. Le total des dotations est proposé à 7 147 800 euros (-0,1%).

Les remboursements de charges par les budgets annexes, le CIAS et la filière déchets représentent 2 163 000 euros.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la redevance spéciale totalisent 11 575 000 euros.

III - L'investissement par grandes masses

Le budget de GRAND LAC est composé de trois thématiques principales qui sont l'attractivité économique et touristique, l'environnement et le cadre de vie, et l'aménagement du territoire. L'investissement des services administratifs reste accessoire.

Le budget 2024 est bâti sur la base du PPI 2021/2026 actualisé et voté en octobre 2023. La déclinaison 2024 du PPI consiste à réaliser 23 715 468 euros sur un reste à réaliser 2024/2026 de 47 839 231 euros (hors crédits 2023 non réalisés).

Après échanges avec les services et arbitrages, les dépenses d'équipement 2024 sont proposées à 24 875 260 euros de mesures nouvelles, auxquelles il faudra ajouter un montant de 2,5 millions euros au titre des reports 2023.

a - L'économie, l'agriculture et le tourisme

Ces compétences totalisent 8 081 302 euros de mesures nouvelles (30% des dépenses d'équipement) et 1 549 000 euros de financement (subventions et cessions).

Les **activités économiques** totalisent **210 000 euros** correspondant à la gestion des zones et au Multipôle.

Les **activités agricoles** avec une dépense de **360 000 euros** (soutien au matériel collectif, petits matériels jardins partagés, rachats fonciers, ...). 30 000 euros de subventions sont attendus sur ces projets.

Le **développement touristique** totalise **7 511 302 euros**, comprenant les équipements d'Aqualac (sa couverture thermique et ses panneaux photovoltaïques), le démarrage du projet de la croix verte, les aménagements nord du lac, la fin de chantier de la grange du belvédère de la Chambotte, ... Ces projets seront financés à hauteur de 1 519 000 euros par subvention.

b - L'environnement et le cadre de vie

Ces compétences totalisent 9 330 600 euros de mesures nouvelles mais pas de financement.

La **filière déchets** représente **3 881 000 euros** et comprend la poursuite du programme d'équipement des colonnes enterrées, ainsi que le renouvellement du parc de camions. 3 camions en commande depuis 2021 doivent être livrés en 2024.

Les investissements liés à la **GEMAPI** sont proposés à hauteur de **1 600 000 euros**. La GEMAPI, déléguée au CISALB devrait démarrer les travaux de la dique de la Leysse aval qui représentent 70% du programme de travaux GEMAPI. La programmation des investissements GEMAPI intervient dans le cadre du PAPI2 et permet de bénéficier de taux bonifiés de subventionnement.

La projection des travaux des **eaux pluviales** est calée sur le PPI avec 425 000 euros. L'engagement en 2024 des travaux du quartier Marlioz conduit à prévoir 450 000 euros de crédits.

La part de Grand Lac dans la construction du **Centre d'Incendie et de Secours** (CIS) de Grésy-sur-Aix, devrait être de 1 564 000 euros, dont 1 288 000 euros au titre de la participation à la convention de financement (avenant à prévoir au printemps 2024 avec une révision du coût des travaux). 276 000 euros sont projetés pour les opérations foncières (rachat auprès de CGLE et achat complémentaire). Le rachat auprès de CGLE sera neutralisé budgétairement puisque ces terrains ont été transférés en 2017 à CGLE avec les financements associés.

La compétence relative à la **transition énergétique** s'affiche pour un montant de 1 370 000 euros, essentiellement sur le financement de contrats chaleur.

Transition énergétique 2024 (investissement)	
Projetée par le service 162	1 370 000
Déléguée tous services	1 987 380
Total dépenses 2024	3 357 380
Total recettes 2024	200 000

c - L'aménagement du territoire

Ces compétences totalisent 5 638 757 euros de mesures nouvelles et 320 000 euros de recettes.

Le volet **urbanisme/foncier/habitat** affiche un volume de **1 949 974 euros**, incluant des annuités des portages fonciers à rembourser à l'EPFL, les dépenses relatives aux PLUI, les études des zones AU, ainsi que les aides du PLH 2019/2025 et la mise en œuvre de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).

Les **aménagement**s de voiries représentent **620 000 euros**, et correspondent au solde de la participation au financement du projet PN18 de Viviers-du-lac.

Les actions de **mobilités** font apparaître **1 307 673 euros** sur l'aménagement de pistes cyclables, et de parkings relais. Sont également projetées une étude de faisabilité concernant la piste cyclable des coteaux du Revard et la participation à l'étude Métropole Savoie sur la zone à faible émission (ZFE).

Les **équipements sportifs** des collèges totalisent **1 761 110 euros** avec la rénovation totale du gymnase de Garibaldi pour 1 203 280 euros et l'installation de panneaux photovoltaïques. Les investissements de remplacement et la rénovation des autres gymnases (récurrent annuel) sont également inscrits à ce niveau.

d - Les services généraux

D'un montant de **1 824 600 euros**, l'investissement des **services généraux** comprend les renouvellements de matériels, les travaux du siège, le réaménagement du site Lepic, les fonds de concours aux communes.

IV – En synthèse

Le différentiel entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement fait apparaître **l'épargne brute** pour un montant de **3 709 604 euros**. Le remboursement de la dette chiffrée à 2 017 000 euros est ainsi assuré. Les dépenses d'équipement sont projetées à 24 875 260 euros de mesures nouvelles. Le financement sera assuré par le FCTVA (2 788 000 euros) et les subventions (2 223 000 euros).

Pour atteindre **l'équilibre du budget** avant reports, le besoin de financement avant affectation des résultats 2023, est projeté avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **17 601 655 euros**.

Le budget ASSAINISSEMENT

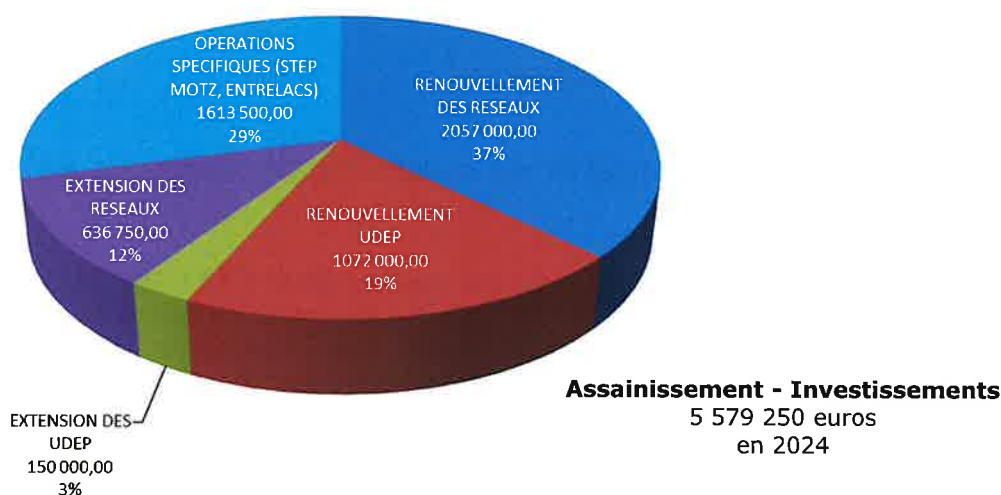
Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 11 137 825 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 8 854 294 euros avec une progression de 1 465 387 euros (+20%). Ce montant permet le fonctionnement des usines de dépollution (UDEP), ainsi que l'entretien des réseaux et l'assainissement non collectif. La courbe d'évolution des dépenses concernant le fonctionnement des UDEP, observée depuis 2021, se confirme et progresse plus rapidement que prévue. Elle traduit une augmentation des volumes et de la charge traités par les UDEP avec un impact sur les postes de dépenses concernés (énergies, produits de traitements, traitement des boues, ...). Ces postes sont concernés directement par des augmentations de tarifs pour différents motifs : inflation des tarifs de l'électricité, pénurie des produits de traitement sur un marché à faible concurrence, incinération obligatoire des boues conséquence de la crise sanitaire. En contrepartie, les recettes sont inscrites pour 10 371 825 euros avec une évolution de seulement 17% (redevance des usagers pour 6 731 000, participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour 1 300 000, redevance perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte). Les primes d'épuration sont revalorisées à 216 350 euros.

Les dépenses de personnel imputées sur le budget assainissement alourdissent le montant du chapitre 012, mais génèrent une recette de 915 000 euros.

Le différentiel entre les recettes réelles et les dépenses réelles fait apparaître **l'épargne brute** pour un montant de **1 517 531 euros**. Ce montant permet de rembourser le capital de la dette chiffré à 243 000 euros.

Les dépenses d'équipement (renouvellement et extensions des réseaux, systèmes d'assainissement d'Entrelacs, Eco-Hameau, renouvellement des équipements des UDEP, ...) sont évaluées à 5 579 250 euros, hors reports 2022 estimés à près de 900 000 euros. Le montant des investissements a été minoré après arbitrage afin de prendre en compte la baisse de l'épargne brute (liée à l'augmentation des dépenses de fonctionnement). Le retravail en cours de la prospective qui devrait aboutir au printemps 2024, débouchera sur une réévaluation des montants et des calendriers des projets, et sur une revalorisation de la redevance aux usagers.



L'équilibre du budget, avant reports, est atteint avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **4 317 850 euros**.

En synthèse, le budget de l'assainissement se trouve en tension du fait des évolutions de ses charges de fonctionnement, de la saturation de ses équipements et du programme de travaux à venir (d'un montant conséquent avec la construction d'une nouvelle UDEP et dans un calendrier restreint).

Le budget EAU POTABLE

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 9 706 800 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 7 333 735 euros. Ce montant permet le fonctionnement des services de l'eau. La reprise en régie au 1^{er} janvier 2024 va constituer un test pour s'assurer que le fonctionnement du service reste dans la même volumétrie. Les recettes relevant de l'eau potable (redevance des usagers, redevances perçues pour le compte de l'agence de l'eau) sont évaluées à 9 445 000 euros.

Le différentiel entre les recettes réelles (tarification à l'utilisateur) et les dépenses réelles (exploitation) fait apparaître **l'épargne brute** pour un montant de **2 111 265 euros**. L'autofinancement ainsi dégagé permet de rembourser le capital de la dette pour un montant de 934 000 euros.

Les dépenses d'équipement sont évaluées à 9 033 971 euros de mesures nouvelles auxquels il faudra ajouter près de 400 000 euros de reports : renouvellement et renforcement des réseaux, barreau est, ...

L'équilibre du budget, avant reports, est atteint avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **7 056 706 euros**.

En synthèse, le budget de l'eau potable va devoir vérifier les hypothèses émises pour son nouveau fonctionnement en 2024. La programmation de travaux constitue un enjeu important avec la nécessité de prendre en compte l'endettement actuel (11,7 millions au 31 décembre 2023).

Le budget des PORTS

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 2 427 312 euros.

Le différentiel entre les recettes réelles (redevances) et les dépenses réelles (exploitation, personnel, taxes et impositions) fait apparaître **l'épargne brute** pour un montant de **343 680 euros**. Ce montant permet de rembourser la dette chiffrée à 10 000 euros. Les dépenses d'équipement (travaux de réaménagement et de confortement, études concernant la réhabilitation du port des 4 chemins) sont évaluées à 1 328 000 euros de mesures nouvelles, auxquels il faut ajouter environ 82 000 euros de reports.

L'équilibre du budget, hors reports, est atteint avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **954 320 euros**.

Le budget des TRANSPORTS

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 8 713 739 euros.

La nouvelle DSP⁷ qui a démarré le 1^{er} janvier 2022 comprend les prestations de transports scolaires depuis la rentrée 2022. Elle a été accompagnée financièrement par l'augmentation du versement mobilités au 1^{er} janvier 2022.

Les dépenses réelles totalisent 7 701 385 euros avec une augmentation du coût des prestations indexées sur les évolutions du coût des carburants et celui de la main d'œuvre.

En recettes, le financement du budget transports repose sur le triptyque :

- Versement mobilités (VM) : 4,9 millions
- Dotation Globale Décentralisée (DGD) : 1,4 millions
- Subvention d'équilibre du budget principal : 2,0 millions

⁷ DSP : Délégation de Service Public

Compte tenu de l'évolution favorable du versement mobilités en 2023 sur le territoire de Grand Lac (+20% quand la moyenne régionale est à +10%), la subvention d'équilibre du budget principal est ramenée à 2 millions (montant initialement annoncé avant l'augmentation brutale des charges en 2023).

Le différentiel entre les recettes réelles (versement transport, dotation globale décentralisée, subvention d'équilibre) et les dépenses réelles (Délégation de service public, divers lignes) fait apparaître **une épargne brute** pour un montant de **1 012 354 euros**.

Ce montant permet de rembourser la dette chiffrée à 411 000 euros. Les dépenses d'équipement sont projetées à 601 354 euros de mesures nouvelles auxquelles seront ajoutés 68 000 euros de reports.

L'équilibre du budget, avant reports, est atteint **sans** emprunts.

Les satellites et services extérieurs

Grand Lac participe au financement de structures extérieures pour un montant total de 7 069 750 euros, ce qui représente 16% des dépenses de fonctionnement des services du budget principal :

- CGLE : 1 653 750 euros
- OTI : 1 517 000 euros,
- CIAS : 3 079 000 euros,
- Syndicat Mixte des Stations des Bauges (ex-Savoie Grand Revard) : 430 000 euros,
- CISALB (hors GEMAPI) : 205 000 euros (fonctionnement + investissement),
- Métropole Savoie : 185 000 euros,

Un compte-rendu annuel d'activités est demandé à ces services extérieurs.

Fin de la note

Budget TRANSPORTS SCOLAIRES 2024 - Budget Primitif
Fonctionnement - Détail analytique

Budget 2024 - Budget Primitif
Fonctionnement - Détail analytique

Données actualisées au 22/12/2024

SERVICES	CÉLÉBES 2023		CA		BP 2024 TOTAL	évol. BP 2024/ CA 2023	évol. BP 2024/ Crédits 2023 (mln/eur et hors sub/rsa)	
	Crédits 2023 TOTAL	% Réal.	CA au 22/12/2024	% Réal.			BP 2024 TOTAL	évol.
0010 DSP TRANSPORTS URBAINS	7 348 270,00	84%	7 304 429,88	98%	7 385 433,00	+ 3%	+ 42 162,00	+ 1%
0025 TRANSPORT SCOLAIRE	135 470,00	62%	85 343,87	62%	94 590,00	+ 11%	- 40 865,00	- 20%
0030 VERSÉMENT TRANSPORT	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	- 0%
0035 DESSERTÉ CHAMBERY	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0%
0040 DIVERS TRANSPORTS	332 087,00	78%	180 517,33	54%	173 262,00	- 4%	- 58 225,00	- 22%
Dépenses des services de FONCTIONNEMENT	7 715 827,00		7 570 291,08	98%	7 657 285,00	+ 1%	- 58 542,00	- 1%
compo	100%		100%		100%		- 1%	
évolution BP2024/Crédits2023								
9990 OPERATIONS FINANCIERES	52 120,00	7%	36 348,60	7%	44 100,00	+ 21%	+ 8 292,00	+ 25%
9993 OPERATIONS FONCIERES DE CESSION	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0%
9994 OPERATIONS DE CESSION HORS FONCIER	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0%
9996 OPERATIONS INTERNES	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0%
TOTAL Dépenses REELLES de FONCTIONNEMENT	7 767 947,00		7 606 639,68	98%	7 701 385,00	+ 1%	- 66 562,00	+ 1%
9995 RESULTAT REPORTE	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0%
9990 OPERATIONS FINANCIERES	56 240,00	2%	0,00	0%	174 734,00	+ 21%	+ 218 514,00	+ 211%
9991 AMORTISSEMENT	960 000,00	84%	925 715,29	84%	837 600,00	- 10%	- 227 400,00	- 23%
2925 HEXAPOLE INTEGRE	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0%
9993 OPERATIONS FONCIERES DE CESSION	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0%
9994 OPERATIONS DE CESSION HORS FONCIER	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0%
TOTAL Dépenses de FONCTIONNEMENT	8 784 187,00		8 532 354,97	97%	8 713 739,00	+ 2%	- 70 448,00	+ 1%

Données actualisées au 22/12/2024

RECETTES	CÉLÉBES 2023		CA		BP 2024 TOTAL	évol. BP 2024/ CA 2023	évol. BP 2024/ Crédits 2023 (mln/eur et hors sub/rsa)	
	Crédits 2023 TOTAL	% Réal.	CA au 22/12/2024	% Réal.			BP 2024 TOTAL	évol.
0010 DSP TRANSPORTS URBAINS	1 068 252,00	73%	820 828,15	77%	1 023 639,00	- 4%	- 44 613,00	- 4%
0025 TRANSPORT SCOLAIRE	903 800,00	102%	918 400,00	102%	940 100,00	+ 4%	+ 36 300,00	+ 4%
0030 VERSÉMENT TRANSPORT	4 600 250,00	58%	4 496 492,69	58%	4 900 000,00	+ 7%	+ 403 507,31	+ 7%
0035 DESSERTÉ CHAMBERY	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0%
0040 DIVERS TRANSPORTS	2 204 785,00	3%	1 500,00	0%	1 850 000,00	+ 16%	+ 345 215,00	+ 16%
Recettes des services de FONCTIONNEMENT	8 777 587,00		6 227 220,84	71%	8 713 739,00	+ 0,2%	- 64 148,00	- 0,7%
évolution BP2024/Crédits2023								+ 1%
9990 OPERATIONS FINANCIERES	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0%
9993 OPERATIONS FONCIERES DE CESSION	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0,00%
9994 OPERATIONS DE CESSION HORS FONCIER	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0,00%
9996 OPERATIONS INTERNES	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0,00%
TOTAL Recettes REELLES de FONCTIONNEMENT	8 777 587,00		6 227 220,84	71%	8 713 739,00	- 0,2%	- 64 148,00	- 0,7%
9995 RESULTAT REPORTE	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0%
9990 RECETTES FINANCIERES D'ORDRE	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0%
9991 AMORTISSEMENT	6 400,00	88%	6 440,00	88%	0,00	-100%	- 6 440,00	-100%
2925 HEXAPOLE INTEGRE	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0%
9993 OPERATIONS FONCIERES DE CESSION	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0%
9994 OPERATIONS DE CESSION HORS FONCIER	0,00	0%	0,00	0%	0,00	-	-	+ 0%
TOTAL Recettes de FONCTIONNEMENT	8 784 187,00		6 233 660,84	71%	8 713 739,00	- 1%	- 70 448,00	- 1%

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 6 : Budget Transports - Vote du Budget Primitif 2024 -

Date de transmission de l'acte : 20/02/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 20/02/2024

Numéro de l'acte : d4876 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240216-d4876-DE

Date de décision : 16/02/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Budget primitif
7.1.2.2. Délibération approuvant le vote du budget primitif

